

DÉCISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un conseiller et d'un conseiller suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2026) 5

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 30 mars 2026 de la communication de la démission de monsieur V. van den Brink, avec effet à partir du 1^{er} septembre 2026, de ses fonctions de conseiller à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition de la secrétaire d'État néerlandaise de la Justice et de la Sécurité,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

1. Madame T.H. Tanja-van den Broek, conseiller au *Hoge Raad der Nederlanden* et conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommée conseiller à la Cour de Justice Benelux.
2. Madame G. de Groot, présidente du *Hoge Raad der Nederlanden*, est nommée conseiller suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Fait à *La Haye*, le *10^e juillet 2026*

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

T.B.W. Berendsen

